



**Vous n'êtes pas tenu d'y adhérer,  
mais vous devriez.**

Adhérer au REER dans le cadre du programme d'épargne-retraite de votre employeur est un choix judicieux pour faire des économies.

Il s'agit d'un petit geste simple qui vous aidera probablement à faire des économies et à stimuler la croissance de vos placements. Voici comment :

- **Frais de gestion des placements (FGP)** – Plus ces frais sont bas, plus vous avez d'argent dans votre compte.
- **Commodité** – En choisissant de verser des cotisations au moyen de retenues salariales, vous ne dépasserez jamais une date limite de cotisation.
- **Gestion professionnelle des fonds** – Votre épargne est gérée par des gestionnaires de placement chevronnés au Canada.

Pour adhérer à votre REER collectif, communiquez avec votre service des ressources humaines.

